

14 sep 2012 -18:47

Appartient à Conseil des ministres du 14 septembre 2012

La Régie des bâtiments est autorisée à réaliser le nouveau centre de psychiatrie légale à Anvers

Le Conseil des ministres a pris les mesures nécessaires pour entreprendre la construction du nouveau centre de psychiatrie légale à Anvers.

Le masterplan 2008 pour une infrastructure carcérale plus humaine prévoit notamment la construction d'un nouveau centre de psychiatrie légale à Anvers. Le permis de bâtir y afférent est désormais octroyé. Le coût, évalué sur la base du dossier d'adjudication, est maintenant connu : 53 millions d'euros. La fin des travaux est prévue pour le début 2015.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et du Développement durable, chargé de la Fonction publique
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 05
<http://www.minfin.fgov.be>

Service de presse de M. Servais Verherstraeten, secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles, et à la Régie des bâtiments et au Développement durable
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33 11